

PLAN DE FINANCEMENT

RENOVATION ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS DE LE PORT

Le présent rapport a pour objet la validation du plan de financement des études et travaux devant intervenir sur deux équipements culturels de la commune de Le Port, à savoir le Kabardock et le Théâtre Sous les Arbres (TSA), au titre du dispositif « Contrat de Convergence et de Transformation ».

Depuis 2014, la Municipalité de Le Port a souhaité créer les conditions du développement culturel sur son territoire afin d'en faire un lieu de vie dynamique, attractif, accessible et ouvert à tous, notamment en renforçant l'offre de spectacles vivants, de lecture publique et de promotion de la langue créole et des arts plastiques et visuels.

En matière de spectacles vivants, le développement d'une politique culturelle ambitieuse passe notamment par la qualité des équipements (acoustique, thermique, etc.). Vecteurs de dynamisme et d'attractivité culturelle, ces infrastructures sont au cœur du projet culturel de la collectivité.

Conformément au Pacte Culture signé le 18 août 2015, la Ville a enrichi son offre d'espaces culturels afin de créer les opportunités de la confrontation avec les œuvres, les cultures et les savoirs. Cet effort, inscrit au cœur du projet politique actuel, dans la continuité d'une démarche d'équipement engagée depuis plus de trente ans, vise au maillage culturel du territoire en tenant compte de l'existant, des besoins de modernisation et de rénovation (le Cinéma Casino, la Médiathèque Benoîte Boulard, etc.), tout en proposant une offre nouvelle dans le cadre de projets d'aménagement (la Friche pour exemple).

A cette fin, la Ville souhaite particulièrement mobiliser le Contrat de Convergence et de Transformation pour des travaux sur les deux équipements suivants :

1- Le Kabardock - remplacement du système de climatisation :

Le bâtiment communal construit en 1964 pour la diffusion de film cinématographique sous le nom du Cinéma Labourdonnais a été réhabilité par la commune de Le Port entre 1999 et 2003 afin de créer le Kabardock.

Le Kabardock est une scène de musiques actuelles labellisée et accompagnée dans le cadre d'un partenariat institutionnel élargi (Etat, Région, Département, TCO et ville de Le Port) tant sur ses missions de diffusion, de soutien à la création que d'éducation artistique et culturelle.

En 2013, une extension du bâtiment ainsi que le remplacement de la climatisation ont été réalisés par la commune. Or, de nouveaux dysfonctionnements importants ont été constatés sur les installations de climatisation. Un diagnostic technique exhaustif du système, mené et livré en janvier 2021, préconise un remplacement complet du dispositif afin d'accueillir le public et les artistes dans de bonnes conditions de confort, d'hygiène et de sécurité.

2- Le Théâtre Sous les Arbres - construction d'une régie technique :

La Konpani Ibao, conventionnée par le ministère de la Culture, est gestionnaire du TSA dans un objectif de développement de l'art dramatique et, plus largement, des arts de la parole sur le territoire communal.

A ce titre, le TSA est accompagné dans le cadre d'un partenariat institutionnel élargi (Etat, Région, Département, TCO et ville de Le Port).

Depuis 2017, la Municipalité a entrepris la rénovation et modernisation de cet équipement (aménagement des façades, de l'espace scénique et de convivialité) théâtre d'une régie technique permanente.

Le plan de financement prévisionnel de ces deux opérations est le suivant :

Libellés	Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux	Estimation HT (Etudes et travaux)	Etat (CTC)		Commune du Port	
			Montant	%	Montant	%
Remplacement du système de climatisation du Kabardock	Février à juillet 2022	285 000 €	228 000 €	80 %	57 000 €	20%
Construction du local de la régie technique du Théâtre sous les arbres	Novembre 2021 à avril 2022	65 000 €	32 500 €	50 %	32 500 €	50%
TOTAL		350 000 €	260 500 €	74 %	89 500 €	26 %

Ce présent plan de financement pourra être optimisé par une recherche de subventions complémentaires.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel pour ces deux projets ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder aux demandes de financements complémentaires ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.